



## MÉMOIRE

Présenté par la MRC de La Mitis et la Ville de Mont-Joli

A

La Commission du Bureau d'Audiences publiques sur l'environnement sur le projet  
d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Le mardi 17 juin 2003

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les commissaires

## **INTRODUCTION**

Je représente aujourd'hui la Municipalité régionale de comté de La Mitis et la Ville de Mont-Joli, co-auteurs du présent mémoire.

La municipalité régionale de comté de La Mitis compte 16 municipalités et 19 326 habitants selon le recensement 2001. Elle fait partie des huit MRC qui constituent la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Son territoire s'étend sur une superficie de 2 293 kilomètres.

L'économie de La Mitis repose en grande partie sur l'agroalimentaire, l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse ainsi que sur la transformation des métaux. L'industrie touristique constitue également un secteur important de son économie. Cela dit, tout n'est pas rose dans La Mitis : le revenu par habitant en 1999 était de 17 411\$ comparativement à 23 575\$ pour l'ensemble du Québec. Pire encore, le revenu de transfert aux particuliers y représente 27% de la répartition des composantes du revenu personnel. Au Bas-Saint-Laurent, ce taux n'était que de 22,9% et de 15,9% dans l'ensemble du Québec. La Mitis n'échappe pas non plus aux principales tares des régions périphériques que sont, entre autres, le vieillissement de la population, l'exode des jeunes vers les grands centres, et le taux de chômage élevé.

Enfin, tout laisse croire que le nombre d'habitants actuel de 19 326 passera à...17 207, en 2006, ce qui constitue une personne dramatique de 10?.

Avec ses 6 500 habitants, Mont-Joli joue le rôle de ville de centralité sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Mitis. Elle concentre des établissements d'envergure régionale et sous-régionale qui desservent la population de son secteur immédiat et celle d'autres régions de l'Est-du-Québec. Cependant, Mont-Joli est aux prises avec les mêmes problèmes que les autres municipalités de La Mitis et sa population décroît elle aussi année après année.

## **LE SITE DE PADOUE**

Notre intérêt pour un nouveau site d'enfouissement s'explique par le fait que celui de Padoue, où sont également acheminés les déchets de la MRC de La Matapédia, n'a plus qu'une durée de vie de deux ans. En fait, il ne sera plus accessible dès juin ou juillet 2005. Il faut savoir ici que depuis la fermeture du site d'enfouissement sanitaire d'Amqui en 1999, le ministère de l'Environnement a autorisé la MRC de La Matapédia à diriger ses déchets au site de Padoue. Si La Mitis devait réaliser son propre lieu d'enfouissement étanche, donc le rendre conforme aux

exigences environnementales du ministère de l'Environnement, c'est une augmentation annuelle spectaculaire de 1,8 M \$ qui incomberait aux municipalités de La Mitis.

Pour qui connaît le moindre des difficultés innombrables dans lesquelles se débattent les municipalités depuis une dizaine d'années, il est inconcevable de leur imposer une facture aussi extravagante : les hausses de taxes encourues seraient à proprement parler pharamineuses. La « Réforme Ryan », la lutte au déficit du Québec, le pelletage des responsabilités du gouvernement québécois dans la cour du gouvernement municipale sont autant de facteurs qui ont réduit à zéro la marge de manœuvre financière de nos municipalités.

Dans une région où les municipalités gèrent essentiellement la décroissance, les élus municipaux n'ont d'autre choix que de trouver des solutions novatrices à la problématique d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire. À défaut, on risque de grever à jamais la capacité de payer des contribuables.

Le site d'enfouissement sanitaire de Padoue est de type atténuation naturelle, c'est-à-dire qu'il n'est pas muni d'un système de confinement et de collecte des eaux de lixiviation. Une telle approche ( par atténuation naturelle) n'est plus considérée comme acceptable sur le plan environnemental au Québec. Nous n'apprenons rien à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en mentionnant que la nouvelle réglementation nous obligera à doter notre site d'ouvrages de confinement, de collecte, de traitement et de suivi des principales nuisances, soit les eaux de lixiviation et les biogaz.

Ces modifications techniques ont un impact majeur sur les coûts d'enfouissement, tant au chapitre des immobilisations que sur les coûts d'exploitation. Et les hausses de coûts sont encore plus dramatiques pour les sites de petite capacité comme celui de Padoue.

## **UN SITE RÉGIONAL**

Confrontés à l'épineux et incontournable dossier du renouvellement d'un site d'enfouissement sanitaire, dont les coûts sont pour ainsi dire inabornables pour une petite Municipalité régionale de comté comme la nôtre, les élus municipaux ont opté pour une régie intermunicipale regroupant trois autres MRC, soit la Matapédia, Matane et la Haute-Gaspésie. Ils ont donc pris une décision politique face à une problématique économique, dans le but de protéger les intérêts de leurs contribuables. Et solutionner un problème appelé à devenir criant d'ici à moins de deux ans.

Pourquoi le lieu d'enfouissement de Matane plutôt qu'un autre dans les autres MRC du territoire? Les élus de La Mitis et de Mont-Joli ne sont pas levés un matin en disant que c'est à Matane qu'il fallait absolument aménager un site régional d'enfouissement sanitaire.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Matane doit d'ailleurs être agrandi, sa durée de vie étant pratiquement épuisée. En outre, les experts signalent que compte tenu de l'étendue du territoire, il est hautement souhaitable de rechercher un site près du centre de masse. Le territoire compris dans les quatre MRC considérées est caractérisé par sa grande étendue ( plus de 200 kilomètres) et la dispersion de sa population. Les coûts de transport deviennent plus importants et favorisent la localisation du site près du centre de masse.

A ce chapitre, le secteur de Matane peut être considéré comme le centre de masse du territoire. Géographiquement, il se situe en plein milieu de la zone d'étude, à l'intersection des routes 132 et 195; l'accès est direct avec les autres pôles que sont Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Joli et Amqui. De plus, le territoire de la MRC de Matane est le plus gros générateur de déchets, soit environ 38%

Selon l'étude de faisabilité réalisée en juin 2000 par la firme « André Simard et associés » de Québec, nous savons que le site de Matane se trouve dans un dépôt sablonneux, ce qui pourra possiblement permettre d'éviter l'utilisation de matériaux d'emprunt hors site pour le recouvrement journalier. Son plus grand avantage, toujours selon cette étude, réside dans les infrastructures déjà en place. La Ville de Matane a installé un réseau d'égouts pour acheminer ses eaux au milieu récepteur. Ces égouts pourront être utilisés pour véhiculer les eaux de lixiviation du futur site. La station d'épuration des eaux usées de la Ville de Matane se trouve à proximité de ce réseau et son branchement est déjà prévu. L'avantage économique d'une telle situation est donc majeur.

Le regroupement des quatre MRC permettrait par ailleurs des économies d'échelles fort intéressantes pour Matane. Et les économies pour les trois autres MRC seraient encore plus avantageuses, du fait que si elles devaient aménager elles-même un autre site, elles devraient y prévoir des ouvrages de transport et de traitement du lixiviat, ce qui n'est pas le cas à Matane. Comme en conclut l'étude de faisabilité menée par « André Simard et associés » sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane, « le développement d'un lieu d'enfouissement sanitaire RÉGIONAL nous semble donc la solution la plus viable pour desservir les quatre MRC considérées ».

## **CHOIX ÉCONOMIQUE**

Regrouper les quatre Municipalités régionales de comté au sein d'une régie inter-municipale a été une décision politique. Mais le choix de Matane pour le site relève quant à lui d'une décision économique. Actuellement, le coût de la tonne pour le site de Padoue est de 10.00 \$. Il grimperait à... 72.00 \$ si nous devions y aménager un lieu d'enfouissement sanitaire étanche pour nos besoins et ceux de la MRC de La Matapédia. Or, si le projet de Matane est accepté, et nous souhaitons qu'il le soit, le coût de la tonne atteindra 35.00\$, soit une économie de 37.00\$ la tonne!

## **L'ENVIRONNEMENT**

Si, dans notre mémoire, nous parlons plus d'économie que d'environnement, c'est que nous endossons entièrement les propos contenus dans le mémoire de la MRC de La Matapédia au sujet de l'environnement. Pour autant, l'environnement nous préoccupe au plus haut point. Notre MRC participe activement à des programmes de collectes sélectives et de récupération,

dont les matières secondaires sont dirigées au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) situé à Mont-Joli.

De plus, monsieur le président, le regroupement de plusieurs communautés ne se fait pas au détriment de la protection environnementale, tant s'en faut. Nous croyons qu'une plus grande capacité financière de la régie intermunicipale permet d'avancer de meilleures solutions et des protections qui seraient autrement inabordables.

Il est évident que la MRC de La Mitis, dont j'ai l'honneur d'être le Préfet, et la Ville de Mont-Joli n'auraient jamais endossé un projet présentant le moindre danger pour l'environnement. Il va de soi que nous n'avons pas de prétention d'expertise en matière environnementale, cependant nos choix s'appuient sur des analyses professionnelles, comme l'étude de la firme André Simard et associés. Nous sommes sensibles aux appréhensions exprimées par les citoyens et citoyennes de Matane, mais nous croyons sincèrement que la solution proposée constitue le meilleur choix tant sur le plan environnemental qu'économique.

Du reste, faut-il le préciser, le projet soumis par la Régie intermunicipale répond à toutes les exigences du ministère de l'Environnement.

## **CONCLUSION**

De toute évidence, la capacité d'enfouissement dans le secteur nord-est du Bas-Saint-Laurent est considérablement limitée. En ce sens, l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane offre une solution à tout le moins fort intéressante pour les quatre MRC en raison des quatre principaux éléments suivants :

- 1) sa localisation;
- 2) la présence de matériel pouvant servir au recouvrement journalier;
- 3) la possibilité d'intégration au paysage permettant une surélévation pouvant atteindre 26m;
- 4) ses coûts d'aménagement moins élevés, et ses économies d'échelles.

Pour ces raisons et bien d'autres, monsieur le président, la Municipalité régionale de comté de La Mitis et la Ville de Mont-Joli, appuient le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane, parce que les contribuables des quatre MRC y trouveront leur compte sans pour autant mettre à mal l'environnement.

Gaston Gaudreault, préfet de la MRC de La Mitis  
Ghislain Fiola, maire de la Ville de Mont-Joli

